

**DÉCISION RELATIVE AU DEUXIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE
SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE
ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES MESURES PRATIQUES
POUR FAIRE TAIRE LES ARMES EN AFRIQUE À L'HORIZON 2020**

Doc. Assembly/AU/8(XXX)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine (OUA/UA), adoptée le 25 mai 2013, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas léguer à la prochaine génération d'Africains les lourds fardeaux que sont les conflits et à venir à bout de toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020, ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII) par laquelle la 28^e session ordinaire de Conférence, tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2017, a adopté le Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour "Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020". La Conférence **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX) par laquelle la 29^e session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba, Éthiopie, le 4 et 5 juillet 2017, a adopté le premier rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour "Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020";
2. **FÉLICITE** le Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour ses efforts dans la mise en œuvre de la décision Assembly/AU/Dec.645 (XXIX), à travers, entre autres, le lancement, lors de sa 716^e réunion, du « Mois de l'amnistie en Afrique » pour la remise et la collecte des armes détenues illégalement, conformément aux bonnes pratiques africaines et internationales. La Conférence **SOULIGNE** que le respect du "Mois de l'amnistie en Afrique" est l'une des mesures majeures pour réaliser l'objectif de « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 », et **ENCOURAGE** les États membres à mettre en œuvre les activités prévues au cours du "Mois de l'amnistie en Afrique", en septembre de chaque année et de s'engager activement dans des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique, y compris à travers leurs médias nationaux, afin de sensibiliser efficacement les populations sur cette question en vue de s'assurer de leur pleine coopération et de leur soutien, en vue du succès du processus;
3. **FÉLICITE EN OUTRE** le CPS et tous les États membres, ainsi que les organes de l'UA, les CER/MR, les Nations unies, les OSC et les cercles de réflexion pour les efforts déployés à ce jour dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, et les **EXHORTE** à poursuivre leurs efforts;
4. **EXHORTE** les États membres et les Communautés économiques régionales et Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR) à soumettre au Conseil, à travers la Commission de l'UA, leurs rapports sur les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du « Mois de

l'amnistie en Afrique », en novembre de chaque année, afin de populariser l'initiative au sein des communautés en vue d'assurer la plus large participation des citoyens sur le continent;

5. **RECONNAÎT** que l'absence de recherches spécialisées, à l'origine d'importantes lacunes dans les données, en particulier sur les armes illicites, les flux financiers illicites, le trafic d'armes et de drogues, la production de drogues, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la migration, reste l'un des principaux défis, dans la mesure où de telles données sont nécessaires pour renforcer davantage les efforts visant à « Faire taire les armes en Afrique » et, à cet égard, la Conférence **APPELLE** les États membres à mobiliser des ressources pour relever le défi, et **EXHORTE** les milieux universitaires et privés en Afrique à redoubler d'efforts pour apporter des contributions à travers la recherche, la sensibilisation et la mobilisation, en faveur de la mise en œuvre efficace de la Feuille de route principale de l'UA;
6. **ENCOURAGE** les États membres à poursuivre leurs efforts pour améliorer davantage leurs institutions et processus de gouvernance, combattre fermement la corruption, prendre des mesures pour lutter contre les flux financiers illicites, atténuer les effets négatifs du changement climatique et stimuler les activités économiques, y compris la création d'emplois, en particulier en faveur des jeunes et des femmes;
7. **SOULIGNE** la nécessité pour les États membres de déployer les efforts requis pour la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, en accordant un intérêt particulier aux cinq aspects clés y contenus, à savoir les aspects politique, sociale, économique, environnementale et juridique, afin de permettre à l'Afrique et à ses populations de voir les tendances actuelles du processus de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et combler les lacunes, là où ils apparaissent, dans la perspective de l'année 2020;
8. **ENCOURAGE** les CER/MR à intégrer pleinement la Feuille de route principale de l'UA dans leurs activités, y compris la désignation de points focaux spécialisés, et/ou d'Envoyés spéciaux pour « Faire taire les armes », en vue de renforcer la coordination avec le Haut Représentant de l'UA pour « Faire taire les armes »;
9. **APPELLE** les États membres à faire preuve d'un engagement politique soutenu, et **SOULIGNE** la nécessité de la cohérence dans l'application des normes et instruments de l'UA, dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent, en vue de créer les conditions requises pour « Faire taire les armes en Afrique », ce qui facilitera la réalisation de l'objectif d'un Continent exempt de conflit, conformément à la lettre et à l'esprit de l'Agenda 2063;

10. **SE FÉLICITE** de la nomination par le Président de la Commission, de l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, en qualité de Haut Représentant de l'UA pour « Faire taire les armes en Afrique », et **DEMANDE** aux États membres, aux CER/MR, aux Nations unies et à tous les partenaires d'apporter leur coopération et soutien à ses activités, afin d'aider l'Afrique et ses populations à « Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 ». La Conférence **SOULIGNE EN OUTRE** l'urgente nécessité pour l'UA de mobiliser des ressources nécessaires en appui aux activités du Haut Représentant, afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, s'agissant en particulier des efforts de galvanisation de toutes les parties prenantes pour intensifier les activités dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA.